

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00111
Propriétaire(s) : Tamrak Holdings Inc.
Emplacement : 445, avenue Green
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 15, plan enr. M-30
Zonage : R1I[1262]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire une nouvelle maison isolée de deux étages et demi pourvue d'un sous-sol partiel et d'un garage attenant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 13,76 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 18 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 378,3 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 540 mètres carrés.
- c) Permettre l'augmentation du rapport plancher-sol (RPS) à 0,66, ou 249,7 mètres carrés, alors que le règlement permet un rapport plancher-sol maximal de 0,45, ou 170,2 mètres carrés de la surface de plancher brute.
- d) Permettre l'augmentation de la densité à 26,44 unités par hectare, alors que le règlement permet une densité maximale de 17,3 unités par hectare.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.